

Notre politique en matière d'emballages plus intelligents



Version : mai 2025

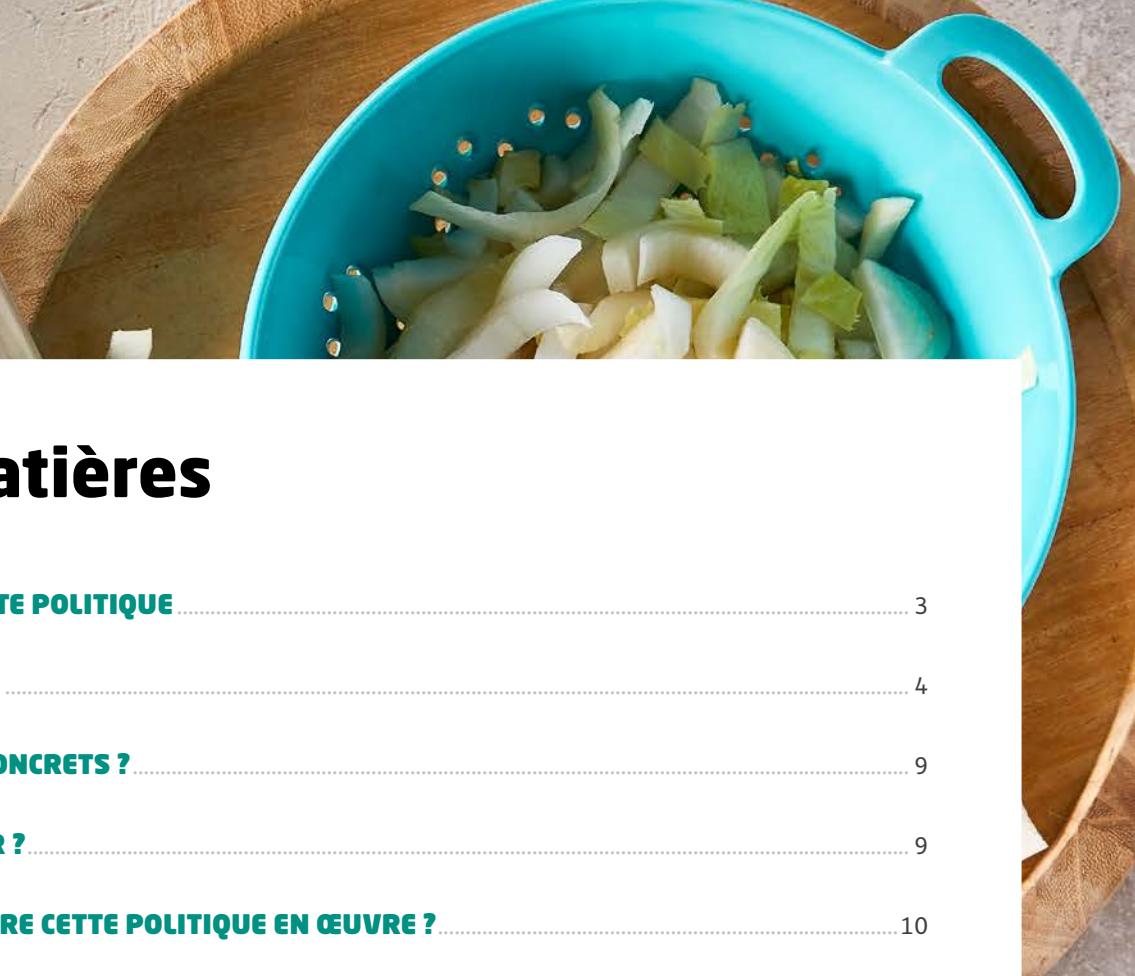


Table des matières

CONTEXTE ET OBJECTIF DE CETTE POLITIQUE	3
QUELS CHOIX FAISONS-NOUS ?	4
QUELS SONT NOS OBJECTIFS CONCRETS ?	9
QUE VOULONS-NOUS CHANGER ?	9
COMMENT ALLONS-NOUS METTRE CETTE POLITIQUE EN ŒUVRE ?	10
COMMENT ALLONS-NOUS SUIVRE ET ÉVALUER CETTE POLITIQUE ?	10
QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DE CETTE POLITIQUE ?	11
QUI EST RESPONSABLE DE CETTE POLITIQUE ?	11
COMMENT LES PARTIES INTÉRESSÉES SONT-ELLES IMPLIQUÉES ET INFORMÉES ?	12
ANNEXE 1 CONSÉQUENCES CONCRÈTES, RISQUES ET LEVIERS D'ACTION	13
ANNEXE 2 DÉFINITIONS	14

CONTEXTE ET OBJECTIF DE CETTE POLITIQUE

Colruyt Group entend réduire les effets de ses produits sur l'environnement, y compris ceux liés à leur emballage. La présente politique explique comment nous poursuivons nos efforts pour rendre nos emballages plus durables.

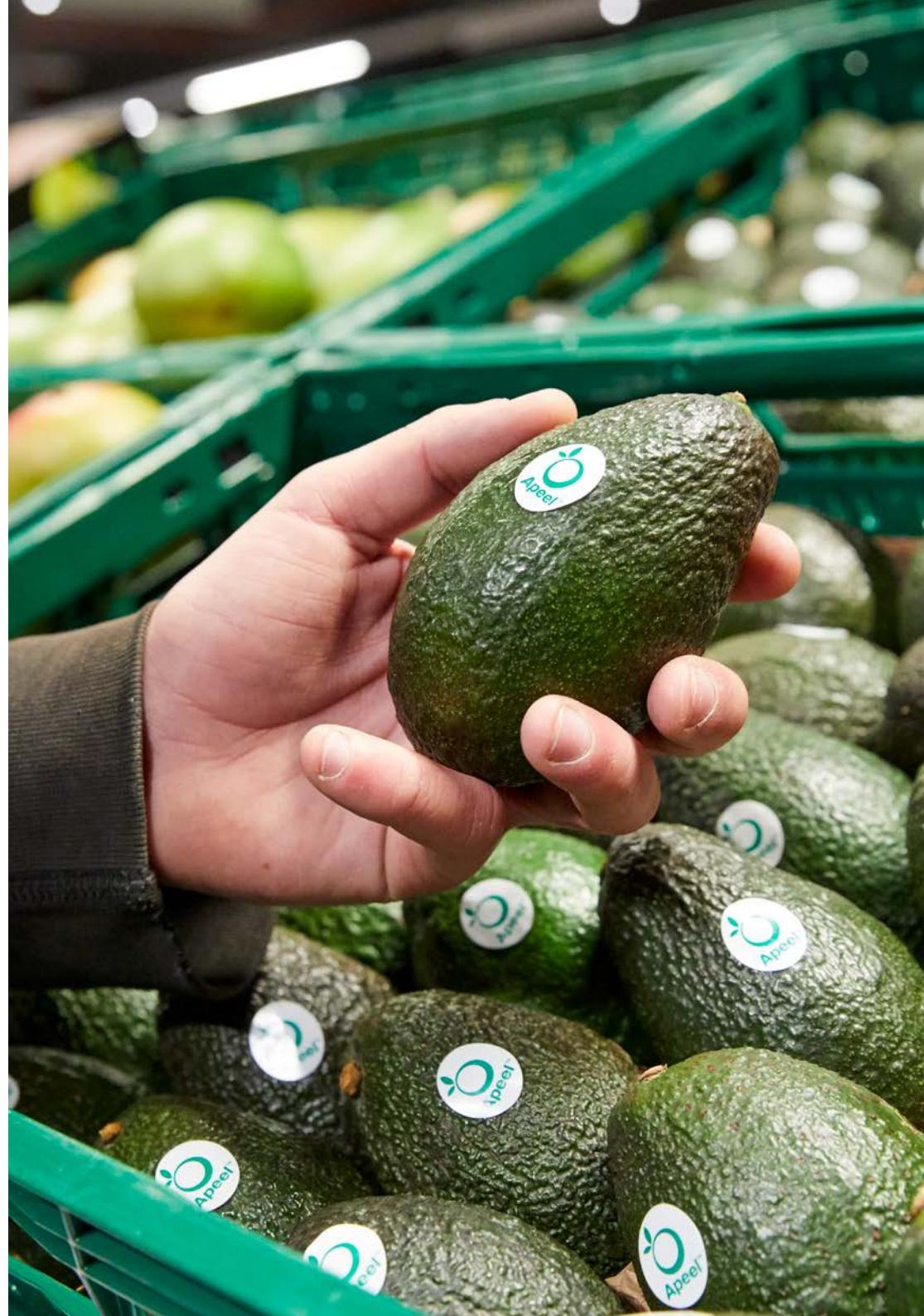
Un bon emballage est essentiel, parfois même indispensable ou obligatoire. Il remplit de nombreuses fonctions : il protège les produits, permet de conserver les aliments plus longtemps et fournit des informations utiles ainsi que les mentions légales requises.

Nous analysons toujours le produit et son emballage dans leur ensemble, afin de choisir l'option la plus durable.

La fabrication des emballages nécessite des matières premières qui deviennent de plus en plus rares. Or, tous les emballages ne sont pas recyclés et finissent trop souvent dans les déchets.

C'est pourquoi nous voulons utiliser ces ressources avec soin et modération, en poursuivant deux objectifs : garantir leur disponibilité pour les générations futures et réduire autant que possible leur effet sur l'humain et sur la planète.

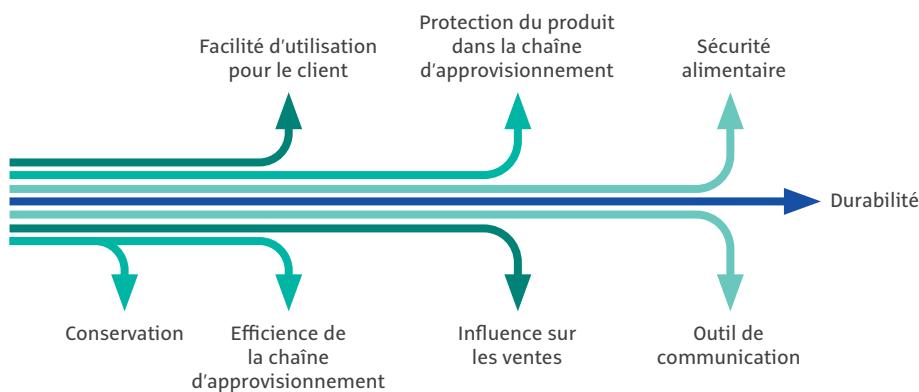
Pour y parvenir, nous appliquons les principes de l'économie circulaire.



QUELS CHOIX FAISONS-NOUS ?

1 Chaque initiative en matière de durabilité prend en compte les différentes fonctions de l'emballage tout au long de la chaîne de valeur.

L'emballage suit en effet un long parcours, depuis sa production jusqu'au client, et joue **plusieurs rôles essentiels** à chaque étape. Nos choix sont donc toujours réfléchis : ils tiennent compte de toutes les fonctions de l'emballage, dont la durabilité est une composante importante.



Les emballages de vente, groupés et de transport forment un ensemble cohérent qui doit répondre aux exigences de la chaîne logistique et de la distribution. Un bon emballage doit, entre autres, protéger le produit contre la casse ou les contaminations, limiter l'encombrement lors du transport (et donc réduire les émissions de CO₂), faciliter le travail des collaborateurs, améliorer l'efficacité logistique, mettre le produit en valeur et fournir au client des informations claires et utiles.

2 Le choix de l'emballage dépend donc du produit concerné. Nous cherchons systématiquement la combinaison produit-emballage la plus durable possible, à chaque étape de la chaîne.

Cette analyse considère le **produit et son emballage comme un tout indissociable**.

Nous distinguons ainsi **deux types de produits** : ceux à durée de conservation courte (moins de 6 semaines, comme la plupart des produits alimentaires), et ceux à durée de conservation longue (plus de 6 semaines, qu'il s'agisse de produits alimentaires, non alimentaires ou « near food »).

- Pour les produits à **durée de conservation courte**, notre priorité est de choisir des emballages qui prolongent cette durée et réduisent ainsi les pertes alimentaires. Ce n'est qu'ensuite que nous cherchons à limiter l'empreinte de l'emballage lui-même, en appliquant les principes de l'écoconception.
- Pour les produits à plus **longue conservation**, ainsi que pour les emballages groupés et de transport, l'accent est immédiatement mis sur la durabilité de l'emballage, en recourant dès le départ à l'écoconception.

3 Pour les produits à durée de conservation courte, nous privilégions d'abord des emballages qui prolongent la fraîcheur et limitent les pertes alimentaires.

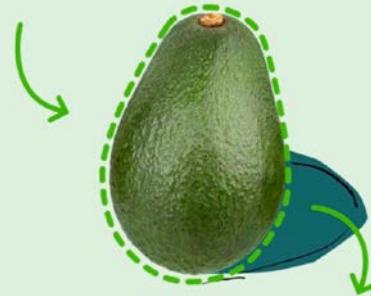
Le gaspillage alimentaire représente en effet une part importante de l'empreinte environnementale d'un produit. L'une des fonctions essentielles de l'emballage est de conserver un produit dans de bonnes conditions. Un emballage bien choisi permet d'allonger la durée de conservation et ainsi de réduire le **risque de pertes**.

C'est pourquoi, pour les aliments **à conservation courte ou moyenne**, il est recommandé d'évaluer systématiquement si l'emballage peut être optimisé afin de mieux préserver le produit. Les projets d'innovation et le développement de nouveaux types d'emballages joueront ici un rôle essentiel.

Les fruits et légumes sont typiquement des produits à durée de conservation courte. Pour cette catégorie, la lutte contre le gaspillage doit toujours être prise en compte si l'on veut réduire l'empreinte environnementale. Il existe cependant une **législation européenne** spécifique qui s'applique à ces produits : le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, qui interdira d'ici 2030 les emballages en plastique à usage unique pour moins de 1,5 kg de fruits et légumes frais.

Même pour les produits à conservation courte, nous cherchons dans un second temps à réduire l'empreinte de l'emballage lui-même, notamment grâce à **l'écoconception**.

La couche empêche l'humidité de pénétrer



et l'oxygène de sortir

Grâce à la technologie Apeel, la durée de conservation des avocats peut être doublée.

► <https://www.youtube.com/watch?v=WZbyRmgWpUE>



Des microperforations dans l'emballage des chicons permettent également de les conserver deux fois plus longtemps.

- 4 Pour les produits à durée de conservation longue, ainsi que pour les emballages groupés et de transport, nous misons d'embrée sur la réduction de leur empreinte environnementale grâce à l'écoconception, tout au long de la chaîne de valeur.

L'**écoconception** joue un rôle central dans notre stratégie de durabilité, sans compromis sur la qualité ni sur la sécurité du produit. Elle repose sur trois grands principes :

- ▶ **Se focaliser sur les « 3 R » : refuser/réduire/réutiliser**
- ▶ **Utiliser des matériaux durables et respectueux de l'environnement**
- ▶ **Favoriser la réutilisation et le recyclage**



Avec la gamme rechargeable de Boni Eco, nous contribuons à la réduction et à la réutilisation.



Le Boni Bio Ghee est désormais présenté dans un emballage recyclable, une première européenne.

► Se focaliser sur les « 3 R » : refuser/réduire/réutiliser

• Refuser

L'élimination ou l'exclusion de certains matériaux ou types d'emballages est une manière efficace de réduire l'empreinte environnementale à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. C'est donc le premier point à considérer lors de la conception d'un emballage. Les emballages qui ne remplissent aucune fonction essentielle – c'est-à-dire des composants ou matériaux qui n'apportent aucun avantage au consommateur et ne protègent pas le produit contre les dommages ou l'altération – sont considérés comme superflus. Ils peuvent être supprimés sans adaptation majeure, sans innovation particulière, et sans perte de valeur pour le produit.

• Réduire

Lorsque cela est possible, nous réduisons la quantité de matériaux utilisés. Cela passe par l'allègement des emballages (par exemple, en réduisant leur épaisseur), le recours à des matériaux moins denses ou la conception de nouveaux designs permettant de diminuer la taille de l'emballage ou de mieux l'ajuster au produit. Chaque décision vise à trouver le bon équilibre entre sécurité alimentaire, prévention des pertes et limitation de la quantité d'emballage. Nous cherchons à optimiser les emballages, en évitant aussi bien le sur-emballage (*overpackaging*) que le sous-emballage (*underpackaging*).

• Réutiliser

La réutilisation est l'une des stratégies de l'écoconception. Toutefois, à l'exception de quelques types d'emballages, cette pratique en est encore à un stade précoce de développement. Plusieurs obstacles freinent sa généralisation : la mise en place d'une infrastructure de retour efficace, la gestion de la logistique inverse, les processus de nettoyage et d'inspection, le respect des normes en matière de sécurité alimentaire, les responsabilités juridiques, les habitudes des consommateurs, l'évaluation des coûts, la démonstration des avantages environnementaux, ainsi que la charge administrative que cela implique. Colruyt Group étudie activement ces différents freins et leviers, et met en œuvre des solutions de réutilisation chaque fois que cela est faisable.



► Utiliser des matériaux durables et respectueux de l'environnement

Nous cherchons à maximiser **l'utilisation de matériaux recyclés dans nos emballages**. Ce choix stimule la demande en recyclat, ce qui améliore à son tour la viabilité économique des filières de recyclage.

L'utilisation de matériaux recyclés présente un avantage environnemental double : il incite les acteurs de la chaîne d'approvisionnement à recycler davantage, et il consomme généralement **moins d'énergie** que la production à partir de nouveaux matériaux. Il s'inscrit par ailleurs parfaitement dans une économie circulaire.

Lorsque cela est possible, nous recourons à des **matériaux renouvelables**, à condition qu'ils soient produits de manière responsable (c'est-à-dire sans interférence avec l'usage alimentaire et avec des bénéfices environnementaux démontrés). Nous adoptons **l'approche ACV** (analyse du cycle de vie), car cette méthode tient compte de toutes les étapes du cycle de vie et constitue ainsi la seule manière rigoureuse et objective d'évaluer l'ensemble des effets générés.

Nous nous engageons également à exclure toute forme de **déforestation** dans notre chaîne d'approvisionnement. Lorsque les emballages en fibres ne sont pas destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, nous privilégions l'utilisation de papier ou de carton recyclé. Pour les fibres vierges, nous veillons à nous approvisionner auprès de **fournisseurs certifiés FSC ou PEFC**.

► Favoriser le recyclage : conception pour la recyclabilité

Nous optimisons le choix et l'usage des matériaux afin de faciliter le **processus de recyclage**. L'objectif est de récupérer, en fin de vie d'un emballage, le plus grand nombre possible de matériaux purs et de qualité.

Ces matériaux sont ensuite réutilisés pour **fabriquer de nouveaux emballages**. Nous veillons à préserver cette pureté en assurant un tri adéquat et en privilégiant les emballages transparents ou composés d'un nombre limité de matériaux différents.

*Des exemples concrets illustrant cette approche sont disponibles sur notre site web :
Emballages alimentaires | Colruyt Group*



QUELS SONT NOS OBJECTIFS CONCRETS ?

D'ici 2030, tous les emballages présents dans nos magasins seront recyclables ou réutilisables.

- ▶ Pour les marques propres, nous visons déjà cet objectif en 2025.
- ▶ Vous pouvez suivre nos progrès dans notre rapport annuel sur notre site web.

QUE VOULONS-NOUS CHANGER ?

Éviter les emballages, en réduire la quantité, les rendre recyclables et/ou utiliser des matériaux recyclés implique à la fois de repenser leur conception et de faire les **bons choix** en ce qui concerne les **matériaux**.

En revanche, pour supprimer totalement certains emballages ou les rendre réutilisables, il faut aller plus loin : cela suppose des **modèles économiques** différents, des adaptations dans les **processus logistiques**, des changements en **magasin**, ainsi qu'un travail de sensibilisation pour faire évoluer les comportements des clients.

Les changements que Colruyt Group met en œuvre pour concrétiser cette politique sont les suivants :

- renforcer la durabilité des emballages de nos marques propres, en limitant les pertes alimentaires et en appliquant les principes de l'écoconception ;
- adapter les processus et lignes de production chez Fine Food ;
- adapter les processus dans la chaîne d'approvisionnement ;
- adapter les processus de vente ;
- encourager l'évolution des comportements des clients ;
- intégrer la politique dans le processus de sélection des produits et des fournisseurs ;
- et renforcer la collecte de données pour assurer le suivi de la progression vers les objectifs fixés.

COMMENT ALLONS-NOUS METTRE CETTE POLITIQUE EN ŒUVRE ?

- ▶ Pour nos **propres activités logistiques et de production**, nous élaborons des plans d'action visant à rendre nos emballages plus durables. Ces plans s'appuient sur les principes de l'écoconception et visent à limiter autant que possible les pertes alimentaires. Nous suivons également les recommandations et les lignes directrices d'organisations externes, telles que Fost Plus, Valipac et Pack4Food.
- ▶ Pour les **marques propres**, nous avons défini des positions internes auxquelles les acheteurs et fournisseurs doivent se conformer. Nous intégrons nos exigences en matière d'emballage dans les échanges avec les fournisseurs, afin d'opérer la transition vers des solutions plus durables dans les meilleurs délais.
- ▶ **En parallèle, et pour soutenir cette mise en œuvre :**
 - nous suivons les nouvelles **initiatives législatives** relatives aux emballages, et veillons à aligner notre politique sur ces évolutions ;
 - nous observons **les tendances et les évolutions** dans les secteurs de l'emballage, de la distribution et des services alimentaires ;
 - nous mettons en place des collaborations (préconcurrentielles) lorsque cela s'avère pertinent, après évaluation de leur utilité et de leur nécessité ;
 - nous lançons des **projets pilotes** pour apprendre sur le terrain ;
 - nous anticipons les défis à venir en investissant dès maintenant dans des projets **innovants** à fort potentiel ;
 - nous **évaluons et mettons** régulièrement à jour notre politique et nos plans d'action.
- ▶ Lors de la mise en œuvre de notre politique, nous nous assurons de respecter les dispositions du **règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages**. Afin de cerner les obligations qui nous incombent et les conséquences potentielles de cette réglementation sur notre organisation, nous avons réalisé l'an dernier une analyse d'incidences, qui a servi de base à la définition d'une feuille de route pour la mise en conformité.

COMMENT ALLONS-NOUS SUIVRE ET ÉVALUER CETTE POLITIQUE ?

Cette politique a été élaborée par le **comité de pilotage Emballages**, sous la direction du **Business Lead** désigné au sein de Colruyt Group pour les questions d'emballage : Jo Willemyns, COO Food Retail. Le Service Center Sustainability assure la coordination et la préparation des travaux du comité de pilotage, en s'appuyant sur un **groupe de travail composé d'experts**.

Le comité de pilotage suit régulièrement les objectifs définis dans cette politique, ainsi que les indicateurs et cibles associés. Le **Service Center Sustainability** prépare à cet effet les rapports nécessaires. Les responsables de projets concernés y rendent également compte de l'avancement et de l'efficacité des changements et actions mis en œuvre.

Chaque année, nous appliquons le **processus** suivant :

- nous assurons un suivi rigoureux de nos **IRO** (incidences, risques et opportunités) les plus **importants**, et mettons à jour au moins une fois par an notre analyse de la double importance, y compris pour les emballages. Nous intégrons les éventuelles évolutions dans notre stratégie de durabilité ;
- nous évaluons les **progrès** réalisés **au regard de nos objectifs** en matière d'emballage, à l'aide des indicateurs et objectifs fixés ;
- sur cette base, nous déterminons les ajustements ou compléments à apporter à la **politique existante sur les emballages** ; si nécessaire, nous révisons certaines orientations stratégiques et définissons de nouveaux **objectifs et indicateurs**. Ces nouveaux objectifs sont ensuite validés par le comité de direction. Les **feuilles de route** associées sont alors mises à jour en conséquence.

QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DE CETTE POLITIQUE ?

Cette politique s'applique à l'ensemble de **Colruyt Group**, dans tous les pays où nous sommes actifs, et couvre toutes nos activités impliquant des produits emballés, qu'il s'agisse de production, de regroupement, de transport, de distribution ou de vente. Elle concerne donc aussi bien la production que la distribution, la logistique et le foodservice.

Elle s'applique aux **marques propres** ainsi qu'à tous les types d'emballage : emballages de vente, emballages groupés, emballages de transport et emballages du commerce en ligne.

Chaque entité suit les principes définis dans cette politique d'emballage, tout en gardant la possibilité d'y ajouter ses propres priorités, en cohérence avec sa stratégie spécifique.

La **chaîne de valeur dans son ensemble** est concernée, notre position centrale de distributeur et de fournisseur de foodservice nous permettant d'agir aussi bien en amont, avec les producteurs et les fournisseurs, qu'en aval, avec l'ensemble de nos clients.

QUI EST RESPONSABLE DE LA VALIDATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE POLITIQUE ?

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique Emballages a été confiée au **Business Lead** pour les emballages au sein de Colruyt Group, **Jo Willemyns, COO Food Retail**. Le Business Lead assume la responsabilité de la réalisation de cette politique ainsi que des objectifs associés, et définit les changements et actions nécessaires.

Le Service Center Sustainability, sous la direction du **Sustainability Officer de Colruyt Group**, est chargé d'assurer le reporting nécessaire et de veiller à l'efficacité de la mise en œuvre de la politique.

La responsabilité finale de l'exécution de la politique globale de durabilité de Colruyt Group revient au **comité de direction** de Colruyt Group, sous la direction du CEO.



Jo Willemyns
Business Lead Emballages

COMMENT LES PARTIES INTÉRESSÉES SONT-ELLES IMPLIQUÉES ET INFORMÉES ?

Site web

Toutes les parties intéressées peuvent consulter le site web Emballages durables | Colruyt Group pour obtenir davantage d'informations sur notre approche et nos réalisations concrètes.

Rapport annuel

Le rapport annuel de Colruyt Group contient également des informations sur la politique menée, les objectifs fixés et les actions entreprises pour rendre les emballages plus durables.

Campagnes de communication

Nos campagnes de communication destinées aux clients visent à les informer et à les inciter à agir. Au travers de ces campagnes, les clients B2B et B2C sont sensibilisés à l'importance du tri correct des emballages et encouragés à adopter les bons gestes.

Emballages

Les emballages comportent de plus en plus souvent des consignes de tri. La durabilité de l'emballage est également prise en compte dans le calcul de l'Éco-score, qui est affiché dans nos formules food retail ainsi que dans nos campagnes de communication.

Collaborations

- RPCG informe et conseille ses entrepreneurs indépendants.
- Nous collaborons avec nos fournisseurs de manière à la fois proactive et opérationnelle.

Proactive : nous dialoguons sur les tendances opérationnelles et les évolutions réglementaires ayant une incidence sur le secteur de l'emballage et du commerce de détail, et analysons la pertinence d'éventuelles collaborations (préconcurrentielles).

Opérationnelle : nous transmettons à nos fournisseurs les informations nécessaires concernant nos exigences en matière de qualité, nos positions internes ainsi que les conditions prévues dans les appels d'offres...

- Nous collaborons également de manière proactive avec des institutions académiques, des fédérations sectorielles, des fournisseurs de solutions et des groupements d'intérêt, afin de concrétiser et de renforcer notre politique.

Public Affairs

Public Affairs porte notre vision en matière d'emballage auprès des décideurs politiques aux échelons européen, fédéral et régional ainsi qu'auprès des fédérations sectorielles (EuroCommerce, la FEB, Comeos, Voka, UWE...). Les principes fondamentaux de notre politique d'emballage sont systématiquement intégrés dans notre action de plaidoyer sur ces thématiques. Nous décryptons les initiatives législatives pour en comprendre les implications opérationnelles et anticiper leurs effets sur Colruyt Group.



En parallèle, Public Affairs relaie également, auprès des décideurs politiques à tous les niveaux, les préoccupations, questions et défis internes liés à la politique et à la réglementation en matière d'emballage.

Cette interaction entre l'interne et l'externe nous permet d'assurer un suivi régulier des évolutions législatives, tout en sensibilisant les pouvoirs publics à la faisabilité et à la pertinence des mesures proposées.

En tant qu'acteur belge de premier plan, nous souhaitons contribuer de manière constructive à l'élaboration, à la préparation et à la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Nous nous positionnons comme interlocuteur dans chaque phase du processus législatif (par exemple pour les actes délégués liés au règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages ou l'AR SUP).

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS (IRO)

Nos **incidences, risques et opportunités significatifs** (IRO) ont été identifiés à partir d'une **analyse de la double importance** réalisée au printemps 2024. Cette analyse repose sur deux dimensions : l'importance du point de vue financier et l'importance du point de vue de l'incidence.

- **L'importance du point de vue financier** concerne les thèmes qui ont une influence directe sur la valeur économique et les performances de Colruyt Group, notamment les risques et les opportunités susceptibles d'affecter ses résultats financiers.
- **L'importance du point de vue de l'incidence**, quant à elle, analyse les conséquences sociales, environnementales et économiques des activités de Colruyt Group sur la société dans son ensemble et sur la planète.

En combinant ces deux angles d'analyse, nous **comprendons mieux** quels enjeux de durabilité sont réellement prioritaires, qu'il s'agisse de ceux qui influencent les résultats financiers de Colruyt Group ou de ceux qui reflètent les effets de nos activités sur la société et l'environnement.

Cela nous permet :

- d'intégrer plus solidement la durabilité dans **la stratégie et les processus décisionnels** de Colruyt Group, et de consolider les objectifs définis en la matière ;
- de limiter les **risques liés à la durabilité** et de saisir les **opportunités** pouvant avoir des conséquences financières pour Colruyt Group ;
- d'offrir une vision plus complète aux investisseurs et autres parties intéressées, en assurant un **reporting et une communication** sur les enjeux pertinents. L'analyse de l'importance constitue en effet la base de notre reporting en matière de durabilité, comme le prévoit la directive concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

Pour les emballages, les **incidences, risques et opportunités** jugés significatifs sont les suivants :

- l'incidence de la conception et du choix des matériaux (ressources fossiles, minérales, métalliques, renouvelables, recyclées, recyclables...) des **emballages de vente** sur leur empreinte matière, ce qui a des répercussions sur la société et l'environnement ;
- l'incidence de la conception et du choix des matériaux (ressources fossiles, minérales, métalliques, renouvelables, recyclées, recyclables...) des **emballages groupés et de transport** sur leur empreinte matière ;
- l'incidence des **emballages groupés** sur l'empreinte matière globale.

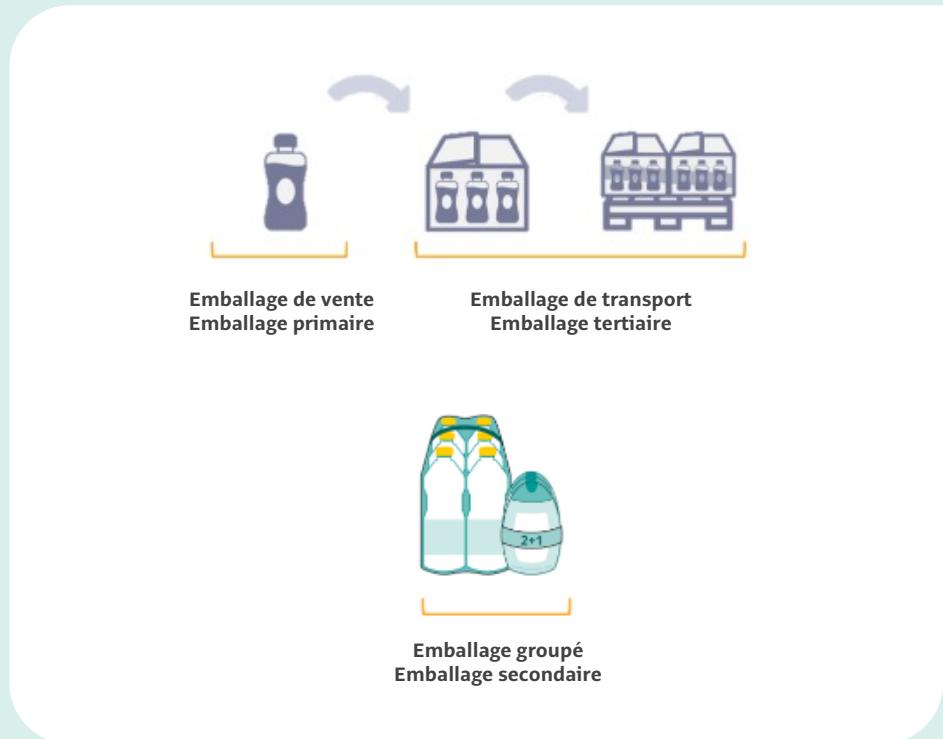
Risques jugés significatifs lors de l'**analyse de la double importance (2024)** :

- **Risque de réputation**, si Colruyt Group ne réduit pas (ou pas assez rapidement) l'utilisation d'emballages excessifs ou de matériaux à empreinte élevée.

ANNEXE 2

DÉFINITIONS

- **Emballage de vente** : Emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente, elle-même constituée de produits et d'emballages, pour l'utilisateur final.
- **Emballage groupé** : Emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente, que ce groupe d'unités de vente soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou qu'il serve à faciliter le réapprovisionnement des rayons au point de vente ou à créer une unité de stockage ou de distribution, et qui peut être enlevé sans modifier les caractéristiques du produit. L'emballage groupé peut être retiré sans altérer les caractéristiques du produit.
- **Emballage de transport** : Emballage conçu de manière à faciliter la manipulation et le transport d'une ou de plus d'une unité de vente ou d'un groupe d'unités de vente, afin d'éviter les dommages au produit liés à leur manipulation et à leur transport, mais à l'exclusion des conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien.
- **Emballage du commerce en ligne** : Emballage de transport utilisé pour la livraison à l'utilisateur final de produits dans le cadre de la vente en ligne ou d'autres types de vente à distance.



Remarque : ces définitions sont celles issues du règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages. Dans le cadre du règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, les termes primaire/secondaire/tertiaire ne sont pas employés : les mesures sont toujours associées à l'une des définitions ci-dessus.

Il est toutefois admis que l'emballage primaire correspond à l'emballage de vente, que l'emballage secondaire correspond à l'emballage groupé et que l'emballage tertiaire correspond à l'emballage de transport.

Comme le règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages ne définit pas ces catégories, nous reprenons ici les définitions des emballages primaire, secondaire et tertiaire telles qu'établies par la CIE (Commission interrégionale de l'emballage), l'institution publique en charge de la législation belge relative aux déchets d'emballages et du transit de déchets.

- **Emballage primaire ou emballage de vente** : Tout emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente pour l'utilisateur final ou le consommateur. Il s'agit par exemple d'un emballage en contact direct avec le produit, tel qu'une bouteille ou une canette de boisson rafraîchissante.
- **Emballage secondaire ou emballage groupé** : Tout emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente (emballages primaires), qu'il soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou au consommateur ou qu'il serve seulement à garnir les présentoirs au point de vente. Ces emballages peuvent être enlevés du produit sans en modifier les caractéristiques. Il s'agit par exemple d'un emballage plastique entourant six bouteilles de boisson rafraîchissante.
- **Emballage tertiaire ou emballage de transport** : Tout emballage conçu de manière à faciliter la manutention ou le transport d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages groupés, en vue d'éviter les dommages liés à leur manipulation et à leur transport. L'emballage de transport ne comprend pas les conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien. Il s'agit par exemple de palettes ou de (lourdes) caisses en bois.

Certaines différences de formulation ou de nuances peuvent exister. Il est probable que les définitions de la CIE seront également révisées lors de la mise en œuvre du règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.

Par Colruyt Group, il faut entendre Colruyt Group SA, y compris toutes les entités dans lesquelles une participation majoritaire est détenue. De plus, les administrateurs qui représentent Colruyt Group dans des participations diffusent également les valeurs de cette politique, et s'efforcent de l'appliquer au mieux.

